

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE - produits propres (Barrière de piscine, brise vue, douche solaire, pergola)

GENERALITES

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toutes nos ventes de produits propres. Toutes autres conditions ne nous engagent qu'après notre acceptation écrite. Aucune clause contraire dans les conditions générales ne peut déroger aux présentes conditions. Le seul fait de nous passer commande comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Les conditions spécifiques, commerciales, techniques et de livraison figurant dans nos catalogues font partie intégrante des présentes conditions particulières de vente. Font partie intégrantes également, les conditions d'applications et d'utilisations décrites dans les catalogues et notices de chaque produits.

DEFINITIONS

On entend par :

OUVRAGES : les éléments de barrière de piscine pré-usinés ou tout monté en aluminium.

OUVRAGES STANDARDS : les OUVRAGES référencés dans le tarif correspondant en vigueur au jour de la commande

OUVRAGES PERSONNALISES : les OUVRAGES qui ne sont pas référencés dans le tarif correspondant en vigueur au jour de la commande.

PRODUITS : les produits ressortissants de l'une quelconque des définitions ci-dessus.

COMMANDES

Pour les OUVRAGES STANDARDS, il sera établi un accusé de réception de commande et aucune modification de la commande ne sera acceptée passé un délai de 5 jours ouvrés. Pour les OUVRAGES PERSONNALISES : nous établissons un devis sur la base des indications fournis par l'acheteur (destination, environnement, plan, etc.). Ce devis, dûment signé et/ou accepté par l'acheteur vaut commande. Le contrat n'est définitivement conclu que lorsque nous accusons réception du devis signé (ou de l'acceptation écrite) et des éléments techniques nécessaires au lancement en fabrication. Nos devis sont valables 3 mois à compter de leur émission. Passé ce délai, ils peuvent être modifiés en fonction des conditions économiques.

Nous conservons intégralement la propriété intellectuelle de nos projets qui ne peuvent être remis à des tiers ou exécutés sans notre autorisation préalable.

Les coûts de préparation des livraisons et les frais d'établissement de facturation nous imposent une facturation minimum de 100 € HT. Sauf convention particulière écrite, aucune dérogation ne sera admise.

Il est rappelé que les produits en majuscule sont exclusivement destinés aux professionnels. En conséquence, nous nous réservons le droit de refuser la livraison de toutes commandes jugées anormales à cet égard. Toutes conditions accessoires ou dérogatoires quant à l'objet ou aux modalités de la vente, offerte ou acceptée par nos collaborateurs, ne sont valables qu'après confirmation écrite émanant de notre siège.

PRIX

Le prix des PRODUITS figure dans des tarifs édités périodiquement revus, en principe, selon une fréquence annuelle. Nous ne sommes fermement engagés que par les prix figurant sur le tarif en vigueur au moment de la commande, ou par les prix ayant fait l'objet d'une confirmation écrite ou d'un devis de moins de 3 mois. Les prix s'entendent départ de notre unité de production, même pour les transports assurés par nos soins.

MISE A DISPOSITION ET TRANSPORTS

Les PRODUITS sont expédiés au lieu de livraison indiqué sur la commande. Les frais de transport, chargement, déchargement et plus généralement de manutention sont mis à la charge de l'acheteur sauf dérogation expresse de notre part.

Les délais de mise à disposition sont donnés à titre indicatif. Un retard ne peut être invoqué pour justifier l'annulation de la commande ou pour réclamer une indemnité.

Les opérations de déchargement et de manutention sont faites au risque et charge de l'acheteur. Dans le cas de PRODUITS qui présentent des caractéristiques particulières (dimension, poids, etc) entraînant la nécessité d'un transport spécifique (ex : camion surbaissé, ...), le surcoût est mis à la charge de l'acheteur sauf dérogation expresse et préalable de notre part. Dans l'intérêt de nos acheteurs, nos expéditions sont faites par le mode le plus rapide et le plus économique. Les risques et périls de transport sont à la charge de l'acheteur.

PAIEMENT

Pour l'ouverture d'un compte client, il est nécessaire de nous fournir le dossier d'ouverture de compte dûment complété et signé par une personne habilitée à engager l'acheteur, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) de la banque domiciliaire des règlements et de conditions générales et particulières de vente dûment signées. Les conditions de règlement indiquées sur nos offres de prix ou accusé de réception de commande sont seules valables quelque soit celles figurant sur les commandes de l'acheteur. Notre acceptation de modalité de paiement différé ne peut apporter dérogation aux autres clauses des présentes conditions générales de ventes, notamment à la clause attributive de juridiction et à la clause de réserve de propriété.

Les factures sont payables par virement ou chèque, à 45 jours fin de mois de livraison, sauf convention particulière établie par écrit. Après allocation d'un crédit, en cas de détérioration de la situation financière de l'acheteur, mise en évidence par siens documents comptables et financiers ou par tout autre moyen démontrant de façon tangible cette détérioration, nous nous réservons le droit d'exiger un paiement d'avance, ou un paiement comptant, ou des garanties de paiement pour les ordres en cours ou à venir.

Lors de l'ouverture de compte, sans ligne de crédit, toute commande fera l'objet d'un paiement à la commande.

RESERVE DE PROPRIETE

LES PRODUITS LIVRES ET FACTURES DEMEURENT NOTRE PROPRIETE JUSQU'A LEUR COMPLET PAIEMENT. IL EST NEAMMOINS EXPRESSEMENT STIPULE QUE L'ACHETEUR SERA RESPONSABLE DES PRODUITS DES LEUR MISE A DISPOSITION.

Avant le paiement intégral du prix, l'acheteur s'interdit de revendre, louer, prêter ou donner en nantissement les PRODUITS.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations relatives à un défaut de nos produits ou à une inexactitude de quantité ou de référence, doivent être formulées dans un délai de 48 heures à compter de la réception des PRODUITS par l'acheteur, quelque soit le mode de transport adopté. Les PRODUITS voyagent dans tous les cas au risque de l'acheteur, celui-ci devra formuler en terme détaillé et avec rappel de nos références ses réserves sur le bon de transport présenté par le transporteur et lui notifié dans les 3 jours sa protestation motivée par lettre recommandée avec AR dont une copie nous sera adressée dans le même délai.

GARANTIES

Tout acheteur bénéficie de la garantie légale. La garantie des PRODUITS et matériels fournis est fonction des normes techniques françaises en vigueur au jour de la livraison.

Toute étude doit être vérifiée par l'acheteur. Il appartient par conséquent, à l'acheteur sous sa seule responsabilité de s'assurer avant utilisation que les PRODUITS conviennent au type de réalisation et aux conditions d'emploi particulières auxquelles il les destine (ces conditions d'application et d'utilisation des PRODUITS sont décrites dans les catalogues et notices techniques de ces PRODUITS).

Les mesures, croquis de montage et suggestions reproduites dans nos catalogues, ont un caractère purement indicatif. Ils ne constituent pas un élément d'exécution et n'engagent pas notre responsabilité. L'ensemble de la documentation relative à la transformation des GAMMES et à la pose des OUVRAGES ne fait pas l'objet de la vente.

La garantie prend effet à la date de réception des PRODUITS par l'acheteur au lieu de livraison indiquée sur la commande.

Notre garantie est accordée pour autant que les conditions de mise en œuvre, de pose, d'utilisation et d'entretien des PRODUITS aient été strictement respectées. Elle ne couvre pas les défauts et défauts provoqués par l'usage naturelle. Au titre de cette garantie, nous prenons à notre charge le remplacement des PRODUITS reconnus défectueux à l'exclusion de tous frais de mise en œuvre, pénalité ou indemnité.

Nous ne saurions être tenus responsable des dommages occasionnée par :

- L'utilisation et/ou la pose des PRODUITS dans des conditions ou à des fins impropres au regard de leurs caractéristiques
- L'absence ou le mauvais entretien des PRODUITS – l'utilisation avec les PRODUITS de quincaillerie, joint ou d'autres additifs non fournis par nous.

A – Garantie des finitions et coloration

Nos profilés bénéficient d'une garantie de 5 ans contre les défauts de coloration et l'uniformité de leur vieillissement (sauf spécification contraire, selon les termes des Directives du label QUALICOAT en vigueur)

B – Garantie des PRODUITS

La durée de la garantie contre tous défauts de fabrication ou de fonctionnement et contre tous vices de matières est de 1 an minimum, en dehors des conditions spécifiques ci-dessous :

- Barrières de piscine (1 an pour les plaques plastiques PMMA, 2 ans pour la menuiserie, les assemblages et le fonctionnement, 5 ans pour la matière et le traitement de surface)
- Clôture et brise vue aluminium : (5 ans pour la menuiserie, les assemblages, la matière et le traitement de surface)
- Pergola aluminium (2 ans pour la motorisation, 5 ans pour la menuiserie, la matière et le traitement de surface).
- Douche solaire (5 ans pour la robinetterie, la menuiserie, la matière et le traitement de surface)

AVERTISSEMENT : au contact de certains produits cosmétiques (notamment les crèmes solaires) des traces blanches indélébiles peuvent se former à la surface des panneaux transparents de cette barrière de piscine.

Cette réaction n'est pas couverte par la garantie.

Dans tous les cas, et quel que soit le PRODUIT en cause, l'acheteur est tenu d'apporter la preuve de ces défauts ou vices. La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement gratuit des pièces prouvées défectueuses. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie indiquée ci-dessus ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie.

C – Service de garantie

En cas de défaillance du produit, le client doit immédiatement solliciter une prestation de garantie par écrit comme suit et envoyer votre demande à notre revendeur en indiquant vos coordonnées:

1 Veuillez noter les pièces défectueuses ou manquantes sur la liste incluse à la notice de montage.

2 Veuillez décrire la défaillance en détail dans une annexe. Des photos éventuelles peuvent être ajoutées à la demande.

3 Veuillez fournir une preuve d'achat attestant du lieu et de la date d'achat (par exemple une copie de la facture originale datée).

Les pièces défectueuses doivent être disponibles pour inspection par le fabricant ou le revendeur. Si la réclamation est fondée, le fabricant prendra en charge les frais de transport des nouvelles pièces jusqu'au revendeur en question. Le fabricant et le revendeur se réservent le droit de décision en ce qui concerne la réclamation. S'ils estiment qu'il est nécessaire pour le fabricant ou le revendeur de visiter le chantier et si la réclamation est non fondée, le client prendra en charge tous les coûts de la réclamation.

D – Exclusions de la garantie

Toute demande au titre de la présente garantie se limite à l'échange et la livraison de la pièce défectueuse chez le revendeur. La période de garantie pour les pièces défectueuses ou manquantes commence à courir à partir de la date d'achat de la construction initiale. La pièce défectueuse doit toujours être conservée dans son état initial. En plus des problèmes liés à une utilisation inappropriée des PRODUITS, sont exclus de la garantie les cas suivants : Les PRODUITS qui ont été assemblés ou réparés d'une manière non conforme, une pièce défectueuse qui a été installée même si elle aurait dû être changée, Les PRODUITS qui ont été endommagés après l'achat. La garantie ne couvre PAS les vices causés par :

Une insuffisance dans le transport, le stockage, l'installation, l'utilisation et l'entretien du produit et lorsque celui-ci n'a pas été assemblé conformément à la notice de pose ou pour tout autre raison indépendante du fabricant. Le vieillissement naturel, une usure normale. Le démontage, la reconstruction ou toute autre modification apportée aux PRODUITS. La force majeure, les inondations, les catastrophes naturelles, les accidents, les actes de violence ou tout autre événement comparable. Le fabricant ou le revendeur ne prendra pas en charge les frais/dommages directs ou indirects causés par un produit défectueux ou par une partie défectueuse des PRODUITS. Le fabricant ne prendra en charge sous aucune condition les coûts de main d'œuvre, les frais de transport (excepté pour les coûts de transport liés à la livraison de nouvelles pièces au revendeur).

REPRISE DE MARCHANDISES

Même en cas de réclamations reconnues par nous comme étant justifiées pour défaut, les PRODUITS ne peuvent être repris sans notre accord préalable. Dans tous les cas, qu'il y est défaut non, les PRODUITS retournés ne peuvent être acceptés que sous l'emballage d'origine ou un emballage équivalent ; aucun retour de PRODUITS débités et/ou assemblés et/ou quincailleries ou joints déconditionnés ne sera accepté.

Les avoirs pour retour de PRODUITS seront minorés de 15% minimum pour frais de manutention et de dépréciation. Cette minoration ne sera pas appliquée lorsqu'il s'agira de retours résultants d'erreurs de notre part et, dans ce cas, les frais de port et d'emballage seront remboursés à l'acheteur. Les avoirs seront déduits sur le relevé du mois ou ils auront été établi. Ils ne pourront servir de prétexte à refuser le paiement d'une facture antérieure. Les articles ne faisant partie de notre stock permanent ne pourront en aucun cas être repris.

AMELIORATION TECHNIQUE

Nous nous réservons le droit d'apporter, sans préavis, à notre offre ou aux PRODUITS toutes modifications jugées utiles pour en améliorer la qualité technique ou esthétique.

CONTESTATIONS

De convention expresse, il est attribué compétence exclusive pour tous les litiges qui s'éleveraient entre les parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux au tribunal de commerce de Toulouse, quels que soit le lieu de livraison, le mode de paiement et même en cas de rappel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

A :

Le :

Signature – cachet de l'entreprise